



# SOMMAIRE

Sommaire.....	1
Le mot du Maire.....	2
Le Conseil Municipal et les horaires d'ouverture de la mairie.....	3
Les commissions.....	4
Etat civil.....	5
Budget.....	6 et 7
Les réalisations 2017.....	8 à 16
Les projets en 2018.....	17
Montreuillon en 2017.....	18 à 24
Comité des fêtes.....	25 à 26
Le club de l'aqueduc .....	27 à 30
L'amicale des pompiers.....	31
<u>Vie pratique :</u>	
Informations sur les institutions locales, la gymnastique, bibliothèque.....	32 à 34
Calendrier de collecte des ordures ménagères, tri sélectif.....	35 à 38
Information sur la distribution d'eau : <i>SIAEPA</i> .....	39
Collecte de piles usagées, Collecte des bouchons plastiques, .....	40
Page des passionnés.....	41 à 42
Cuisine.....	43
Soyez vigilants.....	44
Formalités administratives.....	45
Sécurité aux personnes.....	46 à 48
Les annonceurs.....	49 à 52
Les remerciements.....	53

# LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

L'année 2017 qui vient de s'achever n'aura pas été des plus simples en terme de moyens budgétaires, et l'année 2018 ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices.

En effet, l'Etat demande aux collectivités locales comme la nôtre de participer à l'effort fiscal de la Nation, en nous demandant de réduire les dépenses de fonctionnement.

Les communes rurales en particulier, qui n'ont d'autre choix que d'équilibrer leur budget ont montré, je pense, qu'elles savaient maîtriser leurs dépenses. Mais en leur donnant moins de moyens, le risque est de freiner davantage les investissements publics pourtant générateurs d'activité économique, en particulier pour nos entreprises et artisans locaux.

La commune de Montreuillon est bien obligée de s'adapter à cet état de fait, mais 2017 aura vu malgré tout la réalisation de nombreux travaux : mur du cimetière, église, mur de la place de l'église, routes. En plus nous avons eu des dépenses imprévues dont on se serait bien passé : l'évacuation de la terre au bord de l'Yonne sur le terrain communal et la sécurisation des falaises.

Beaucoup de travaux restent à réaliser mais nombreux seront reportés, pour ne pas alourdir les finances communales. Vous trouverez cependant, en pages intérieures, les dépenses incontournables.

Enfin, l'année 2017 aura été l'année de l'incorporation de Montreuillon dans une nouvelle communauté de communes (Corbigny – Brinon – Tannay), incorporation qui s'est très bien réalisée.

L'année 2018 verra l'arrivée d'un nouvel employé communal Monsieur Philippe DUPART en remplacement de Monsieur Gérard GOGUELAT, qui après 10 ans de service à la commune de Montreuillon, partira en retraite fin février. Nous ne doutons pas d'avoir fait le bon choix.

Par ailleurs, le café restaurant l'Aqueduc devrait rouvrir en janvier. C'est une excellente nouvelle pour notre commerce local.

Je profite de ce bulletin, que vous attendez impatiemment chaque année, pour remercier les employés communaux, les diverses associations, les bénévoles, l'équipe municipale qui m'entoure et qui œuvre au quotidien pour la bonne marche de notre collectivité.

Meilleurs vœux à tous.

*Bernard MOURON*

# LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'issue des élections de mars 2014, le conseil municipal est composé comme suit :

**Maire : M. MOURON Bernard**

**1<sup>er</sup> adjoint : M. LELIEVRE Guy**

**2<sup>ème</sup> adjoint : Mme HOUSSIN Jocelyne**

**Conseillers municipaux :**

**M. AURIBAUT Jean-Claude**

**M. COUVENANT Alexandre**

**M. DEBRIL Alain**

**M. GOUSSOT Lionel**

**Mme LE TOUMELIN Sylvie**

**M. LOUVRIER Christian**

**Mme POTTIER Marie-Thérèse**

**Mme CHEZEAU Jessica**

*démissionnaire depuis le 3 avril 2016*

**Mairie de MONTREUILLON**

Le BOURG 58800 MONTREUILLON

Tél : 03 86 84 72 41 Fax : 03 86 84 78 13

Mairie-montreuillon@orange.fr

## HORAIRES D'OUVERTURE

**Mairie**

du mardi au vendredi

de 8h30 à 11h 30

**Agence Postale Communale**

du mardi au vendredi

de 8h 15 à 12h

## LES EMPLOYÉS COMMUNAUX :

Madame Valerie JOINDOT : secrétaire de mairie

chargés de l'entretien des bâtiments communaux et des voiries :

Monsieur Gerard GOGUËLAT : départ à la retraite le 28 février 2018

et Monsieur Philippe DUPART successeur de monsieur GOGUËLAT à partir du 2 janvier 2018

Marie-Hélène GROS LAFAIGE : chargée de la cantine scolaire et de l'entretien des locaux

## LES COMMISSIONS

- **Commission des finances :**  
M. MOURON Bernard – M. LELIEVRE Guy – Mme HOUSSIN Jocelyne – M. AURIBAUT Jean-Claude
- **Nouvelle Communauté de Commune (BRINON – TANNAY –CORBIGNY) :**  
M. MOURON Bernard - M. LELIEVRE Guy
- **SIAEPA de Pannecièrre : (Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable et d’Assainissement) :**  
M. LELIEVRE Guy - M. MOURON Bernard
- **SIEEEN : (Syndicat Intercommunal d’Energies d’Equipement et d’Environnement de la Nièvre) :**  
M. LELIEVRE Guy - M. LOUVRIER Christian
- **Parc du MORVAN :**  
M. MOURON Bernard – Mme HOUSSIN Jocelyne
- **Centre Social / Action Sociale :**  
Mme HOUSSIN Jocelyne – Mme POTTIER Marie-Thérèse – M. COUVENANT Alexandre
- **Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de : Sardy-les- Epiry ; Epiry ; Montreuilion**  
Mme LE TOUMELIN Sylvie - M. COUVENANT Alexandre (suppléant : M. GOUSSOT Lionel)
- **Comité des œuvres sociales :**  
M. MOURON Bernard - Mme HOUSSIN Jocelyne - Mme LE TOUMELIN Sylvie
- **Chemins ruraux :**  
M. AURIBAUT Jean-Claude - M. GOUSSOT Lionel - M. DEBRIL Alain – M. LOUVRIER Christian
- **Activités festives :**  
Mme LE TOUMELIN Sylvie - Mme HOUSSIN Jocelyne – Mme POTTIER Marie-Thérèse – M.GOUSSOT Lionel
- **Communication/information :**  
M. MOURON Bernard - M. LELIEVRE Guy – Mme HOUSSIN Jocelyne – Mme LE TOUMELIN Sylvie – M. COUVENANT Alexandre – M. DEBRIL Alain
- **Patrimoine bâti et routier :**  
M. LELIEVRE Guy - M. AURIBAUT Jean-Claude – M. LOUVRIER Christian
- **Transport scolaire :**  
M. GOUSSOT Lionel – M. COUVENANT Alexandre
- **Tourisme :**  
Mme LE TOUMELIN Sylvie - Mme POTTIER Marie-Thérèse – M. DEBRIL Alain
- **Responsable salle des fêtes :**  
Mme HOUSSIN Jocelyne – Mme LE TOUMELIN Sylvie
- **Matériels :**  
M. LOUVRIER Christian – M. LELIEVRE Guy (suppléant M. DEBRIL Alain)

# ETAT CIVIL

## *Ils nous ont quittés cette année*



<i>Monsieur Marcel QUIN</i>	<i>le 16 janvier 2017</i>
<i>Monsieur Henri BONDOUX</i>	<i>le 26 mars 2017</i>
<i>Madame Gisèle SAUTEREAU</i>	<i>le 13 avril 2017</i>
<i>Monsieur Georges BOUARD</i>	<i>le 6 mai 2017</i>
<i>Madame Marcelle PARCINEAU</i>	<i>le 30 septembre 2017</i>
<i>Madame Micheline CAMBIER</i>	<i>le 16 novembre 2017</i>



## *Mariage*

*Monsieur Fabrice LAPEYRE et Madame Agnès BALIGAND*

## *Nouveaux résidents fixes*



<i>Mme Caroline KOCAKAYA</i>	<i>Le Bourg</i>
<i>M. Guillaume BLANCHEFLEUR et Mme Sandrine CHARTIER</i>	<i>Saint Maurice</i>
<i>M. Yann WALLET</i>	<i>Montcheru</i>
<i>Mme Nathalie CHARLEU et M. Thomas ALLARD</i>	<i>Romont</i>
<i>M. et Mme LANDY</i>	<i>Chassy</i>
<i>Mme Dominique GOUSSOT</i>	<i>Saint Maurice</i>
<i>Mme Alison ALDRIN</i>	<i>Saint Maurice</i>

## *Ils ont quitté la commune*



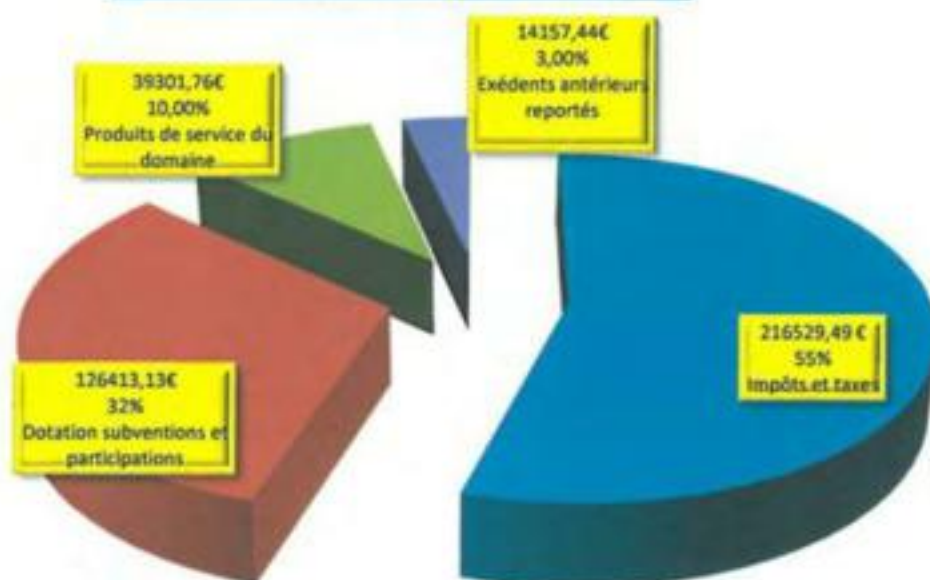
*Monsieur JARRIGES*

*Saint Maurice*

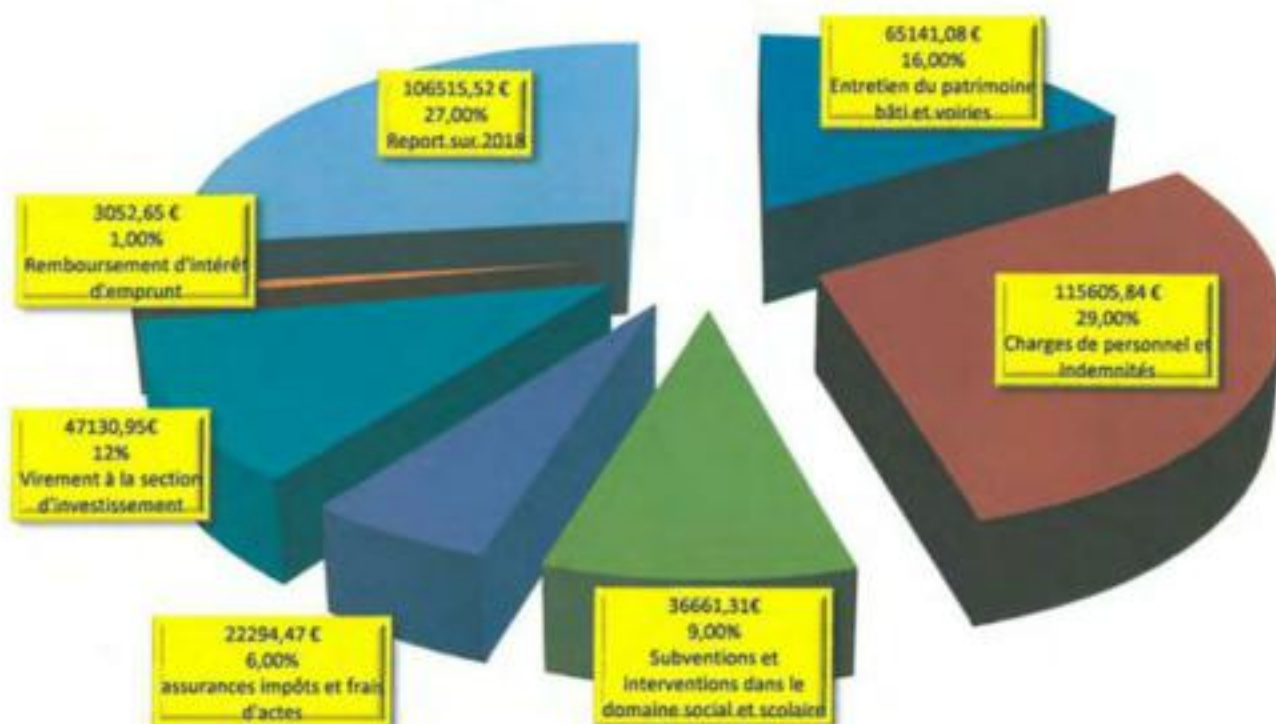
# EXÉCUTION DU BUDGET

(Arrêté au 22 décembre 2017)

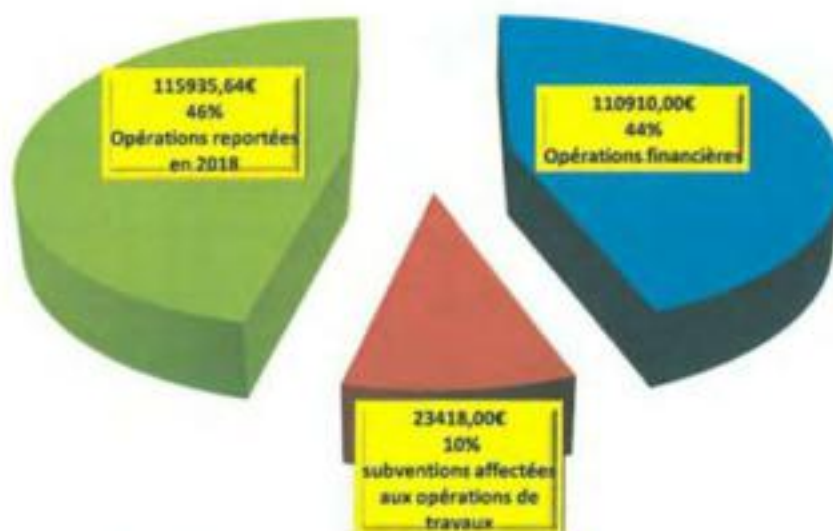
## Recettes section fonctionnement



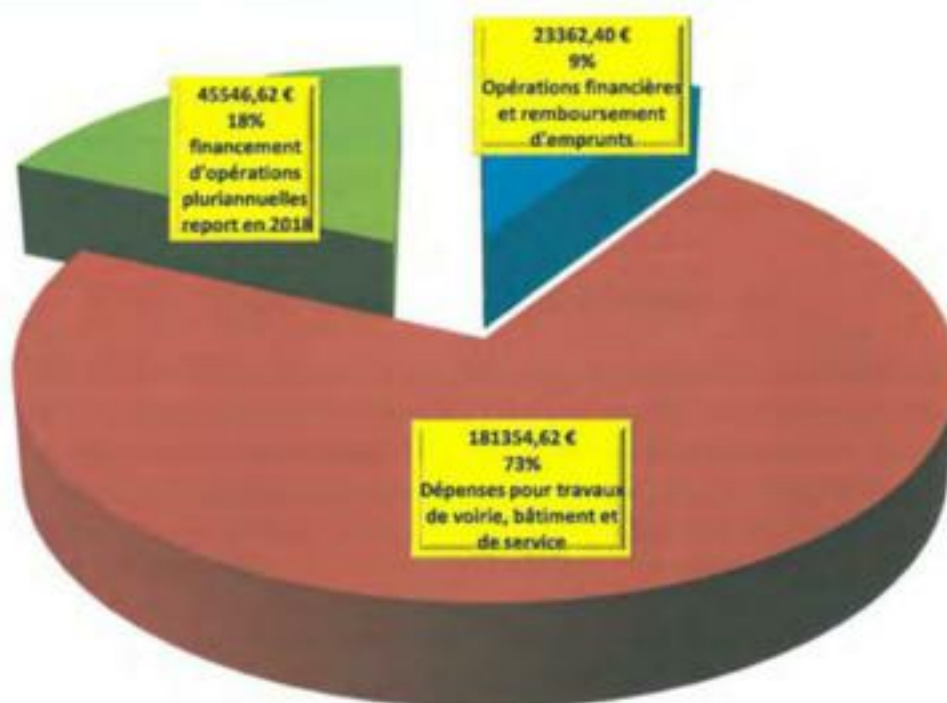
## Dépenses affectées à la section de fonctionnement



## Recettes section investissement



## Dépenses affectées à la section d'investissement



Masse budgétaire	Section	Budget	Budget réalisé au 22 / 12 / 2017	Budget reporté en 2018
<b>646665.46 €</b>	<i>Section fonctionnement</i>	396401.82	289886.30 (73 %)	106515.52 (27 %)
	<i>Section investissement</i>	250263.64	204717.02 (82 %)	45546.62 (18 %)



## LES REALISATIONS 2017

Comme nous vous l'indiquions dans le bulletin précédent il aura fallu attendre l'année 2017 pour voir l'aboutissement de toutes les études portées pendant l'année 2016.

Nous sommes maintenant en mesure de vous présenter le détail de ces opérations.

<i>Nature de l'opération</i>	<i>Coût H.T.</i>	<i>Coût TTC</i>	<i>Subventions et recettes diverses</i>	<i>Observations</i>
Peinture escaliers bâtiment de l'école	11 088,86€	13 306,63€	0,00€	
Terrain route de Château Chinon	12 500,00€	15 000,00€	2 000,00€	Réserve parlementaire de M. le Député Christian PAUL (subvention accordée avant les élections législatives de 2017)
Croix nef de l'église	1 899,17€	2 279,00€	0,00€	
Abat-sons	9 330,00€	11 196,00€	0,00€	
Voïrie	56 664,70€	67 997,64€	12 600,00€	DGF + Assurance sinistre de la Roche Ménéard
Murs	34 928,32€	41 913,98€	20957,00€	DETR à hauteur de 60%
Falaises	31 205,00€	37 446,00€	24 964,00€	le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs + Dotation des Equipements des Territoires Ruraux.
Monument aux morts	2814,00€	3376,80€	1400,00€	Réserve parlementaire de Mme la Sénatrice Anne EMERY DUMAS (subvention accordée avant les élections sénatoriales de 2017)
Panneaux de rues et $\Omega^{\text{O}}$ d'habitations	14 880,83€	17 857,00€	0,00€	Réalisation : février 2018

### LE TERRAIN ROUTE DE CHÂTEAU CHINON

Cette opération de déblaiement s'est imposée par la contrainte des services de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) qui ont constaté par procès-verbal le relèvement des berges en bordure de l'Yonne.

Cette situation date de plusieurs décennies. Elle s'est amplifiée chaque année par un apport de déblai provenant d'une part de travaux de la commune et d'autre part de travaux effectués par les services départementaux qui par habitude et échange de bon service sollicitaient la mairie pour utiliser ce terrain comme exutoire à leur déblai de route.

Ce procès-verbal instruit par les agents de l'ONEMA a été transmis au Procureur de la République, qui a ordonné au propriétaire (la commune de MONTREUILLON) une remise à l'état originel du terrain afin que les crues de la rivière Yonne puissent s'étendre sans obstacle sur ces terres. Devant cette injonction sans appel et sous peine de sanction en cas de non-exécution, la municipalité a consulté plusieurs entreprises pour effectuer les travaux. La Société BONGARD et BAZOT disposant des matériels adéquats a été retenue pour un montant TTC de 15 000 € et a effectué l'ensemble des travaux en juin 2017.

Une aide financière de 2000€ a été apportée par la réserve parlementaire de Monsieur le Député Christian PAUL. Reste à charge pour la commune de MONTREUILLON 13 000 €



## LA CROIX SUR LA NEF DE L'ÉGLISE

Cette réparation s'est imposée suite à des malfaçons provenant de travaux de couverture réalisés dans les années 1984/1985. Début 2016, des infiltrations d'eau ont été constatées dans les combles au droit de la croix surplombant le cœur de l'église. L'origine des infiltrations fut rapidement diagnostiquée en constatant le manque d'étanchéité autour de la croix. Pour remédier à ce défaut, il aura fallu déposer la croix, confectionner une collerette d'étanchéité autour de la potence, consolider le poinçon de la charpente à la résine bi-composant, reposer la croix et mettre en place une jupe en plomb assurant l'étanchéité. L'entreprise PINON que nous connaissons déjà pour être intervenue sur la toiture de la chapelle, a été missionnée pour ces travaux.

Coût l'opération 2 279,00 € TTC



## LES ABAT-SONS DU CLOCHER DE L'ÉGLISE

Les lames de bois composant les abat-sons étaient devenues dangereuses. Installées depuis plusieurs décennies, peut-être depuis la reconstruction de l'église, elles ont subi les assauts des intempéries et se sont détériorées. Risquant de tomber et de blesser des personnes, il a été décidé dans un premier temps de les déposer et ensuite de procéder à un remplacement à l'identique.

Après une consultation auprès d'entreprises spécialisées dans ce type d'intervention, la société BARBIER de Rouy a été retenue pour le remplacement des 3 abat-sons pour un coût de 11 196,00 € TTC.

Un rappel sur l'utilité de ces dispositifs, l'abat-son empêche la pluie et la neige de pénétrer dans l'intérieur du clocher, il permet de ventiler les charpentes et de renvoyer le son des cloches vers le sol afin de couvrir au mieux le territoire.



## PEINTURE DES DEUX CAGES D'ESCALIERS DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE

Les deux cages d'escaliers du bâtiment de l'école nécessitaient une rénovation. Salissures et écaillage des peintures rendaient insalubres ces deux parties communes donnant accès aux logements du 1<sup>er</sup> étage et aux salles du rez de chaussée notamment l'école. Le conseil municipal a décidé d'entreprendre la rénovation des peintures. L'entreprise Gilles DUMARAY a répondu favorablement à cette opération et a été missionnée pour ce type de travaux.

Coût de l'opération 13 306,63 € TTC

## LA VOIRIE

Le programme bisannuel pour la réfection des voiries portait sur la globalisation des budgets 2016 et 2017. En conséquence, le conseil municipal a décidé d'intervenir d'une part sur la continuité de la route de la Grignon et d'autre part sur la route de la Roche Ménard endommagée par les travaux de réparation de la rigole.

Un appel d'offres a permis de choisir la Société COLAS qui a remis l'offre la mieux disante pour un coût de 67 997,64 € TTC.

Deux techniques se présentaient à nous pour restructurer la route de la Grignon (*route au sol hétérogène et très peu portant*) résultat de l'intervention d'un camion laboratoire pour définir la portance des sols et la technique à mettre en œuvre.

Techniques	Avantages	Inconvénients
<b>1. Décaissement sur 0.40 à 0.50 de profondeur et couche de roulement en béton bitumineux</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Très bonne technique</li><li>2. Confort de roulage</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Fermeture de la voie pour travaux pendant 3 à 4 jours</li><li>2. Zones de purges difficiles à circonscrire 3. La couche de roulement accepte peu les déformations</li><li>4. Volume de déblais important.</li><li>5. Coût très élevé</li></ol>
<b>2. Reprofilage en grave émulsion et couche de roulement en Bicouche 10/14 et 4/6</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Très bonne technique sur sol peu portant. Matériau qui accepte les déformations</li><li>2. accepte des charges roulantes importantes</li><li>3. Rapidité d'exécution</li><li>4. Coût moins important que la technique n°1</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Couche de roulement sonore</li><li>2. Imperfection de planité</li></ol>

La solution retenue a été le reprofilage en grave émulsion et une couche de roulement en bicouche avec des granulats 10/14 et 4/6 résistant au roulage des matériels agricoles. Délai : 1 journée de reprofilage et ½ journée de bicouche.

Pour la Roche Ménard les travaux ont été rendus nécessaires suite au sinistre occasionné par l'entreprise Mario Longo chargée des travaux de restauration de la rigole. Le sinistre déclaré aux assurances respectives a été pris en charge pour une grande partie par le tiers responsable.

La société COLAS en charge des travaux à réaliser pour l'ensemble une prestation de qualité et dans les délais prescrits.

## MURS DU CIMETIÈRE ET PLACE DE L'ÉGLISE

Un appel d'offres globalisant le mur du cimetière, l'escalier et le mur de soutènement de la place de l'église et les couronnements du mur d'enceinte du bâtiment de l'ancienne poste a permis de retenir la société Jean Paul BALLAND pour un montant global de 41 913,98 € TTC.

Suite à la visite de Monsieur Le Sous-Préfet de Clamecy le 17 mars 2017, cette opération s'est vue accordé une subvention de 60% au titre de la DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux).

L'opération a débuté début septembre pour se terminer fin octobre. On notera une très grande qualité de travaux, une bonne organisation du chantier et des travaux réalisés dans des délais courts et générant très peu de gêne au public. Pour les amoureux de la conservation du patrimoine communal, ceux-ci et les autres, pourront de nouveau emprunter l'escalier de la place de l'église en toute sécurité.

*Mur du cimetière*



*Mur et escalier place de l'église*



*Mur de l'ancienne poste avant et après*



## LE MONUMENT AUX MORTS

L'armistice du onze novembre 1918 reste et restera un grand moment historique pour les français. Chaque année MONTREUILLON ne faillit pas à ce moment de mémoire afin de se souvenir de ceux qui ont donné leur vie à la Nation pour défendre nos valeurs et notre liberté. L'année prochaine sera une commémoration particulière, le centenaire de cette fin de guerre.



C'est pourquoi, le conseil municipal a souhaité restaurer le monument sur lequel sont gravés à tout jamais les noms des personnes tombées pendant ces périodes douloureuses 14-18 et 39-45.

La Société CHARON de Châtillon en Bazois spécialisée en funéraire et marbrerie a été retenue pour ces travaux. Après un nettoyage de la pierre, un bouchement des fissures, les lettres ont été restaurées à la feuille d'or 22 carats. De plus une couverture en cuivre permet de protéger le monument contre les infiltrations d'eau. Une restauration de qualité pour un montant de 3 376,80 € TTC.



*Avant et après*



## LE REMPLACEMENT DES CROIX

Le remplacement des croix s'inscrit dans la préservation du « petit patrimoine rural ». Elles sont le témoin des générations qui, pendant des siècles, ont souhaité matérialiser la présence de la culture religieuse. Elles ont servi de guide aux voyageurs et certaines ont été érigées pour pérenniser des événements tristes ou heureux de la vie. Sept croix sont réparties sur le territoire de notre commune.

L'Huis Seullot	Croix d'appartenance privée		
Oussy	Croix inscrite au patrimoine communal	Croix en fonte	réparée en 2017
Saint Maurice	Croix inscrite au patrimoine communal	Croix en bois	Déplacée et restaurée en 2010
Montchanson	Croix inscrite au patrimoine communal	Croix en bois	Remplacée en 2011
Marigny	Croix inscrite au patrimoine communal	Croix en bois	Vétuste et dangereuse
Rue des Fossés	Croix inscrite au patrimoine communal	Croix en bois	Vétuste et dangereuse
Place de l'église	Croix inscrite au patrimoine communal	Croix en bois	Vétuste et dangereuse

Compte tenu de l'état des croix de Marigny, de la Rue des Fossés et de la Place de l'église, la municipalité a décidé cette année de remplacer ces trois croix.

Pour la croix de Marigny, M. Renault de Château Chinon a fourni le bois et a réalisé le façonnage. Pour les deux autres, rue des fossés et place de l'église M. Michel Perrin a fourni le bois et la façon a été effectuée par l'entreprise Joindot de Chassy.

Merci aux généreux donateurs.

Ces trois croix furent bénies le 18 août 2017 par le père Reveneau de Corbigny, en présence du conseil municipal et de nombreux habitants de la commune



## LES NOMS DE RUES

Comme annoncé dans le bulletin précédent ce projet touche à sa fin. L'installation des panneaux de rue est imminente. Le projet dans son ensemble, dès l'identification du besoin et jusqu'à la réalisation sur le terrain, aura pris beaucoup de temps. D'une part le travail en amont pour identifier chaque rue et leur affecter un nom aura été très important, d'autre part le montage de l'appel d'offres et le travail de l'entreprise nous amène à ce début d'année pour voir la réalisation définitive.

Nous rappelons que la municipalité finance l'ensemble du projet à savoir, la fourniture et pose des panneaux de rue, la fourniture des plaques d'identification des habitations, à charge aux habitants de retirer en mairie le numéro leur étant affecté et d'en assurer la pose sur la façade ou l'entrée de leur habitation.

Le modèle retenu se compose :  
d'un poteau en aluminium couleur champagne  
de panneaux de rues et plaques de numéros  
d'habitation en acier émaillé  
Couleur : fond beige clair  
lettres : bordeaux foncé .

Coût total de la prestation : 17 857,00 € TTC

*Voici le graphisme retenu pour nos panneaux de rue avec  
l'intégration du logo du « Grand Pont »*



*Sur cette photo la couleur de fond est plus sombre qu'elle ne sera en réalité*

## LES FALAISES

Cette opération développée dans les bulletins municipaux précédents, a vu son aboutissement en 2017. Pour revenir rapidement sur l'origine de cette opération, celle-ci a été déclenchée par la saisine de la Préfecture et des services de la DDT suite à des chutes de pierre provenant de falaises surplombant l'ensemble des habitations route de Château Chinon/Corbigny. Une étude menée exclusivement par les services de la DDT (techniciens et géologue) a permis d'identifier un certain nombre de points de fragilité de la falaise. Ces points de fragilité ont été repérés uniquement par des moyens visuels sachant que l'ensemble de la falaise était recouverte d'une végétation arbustive abondante. Le montage de l'appel d'offres a vu une première consultation annulée pour non concordance entre la durée de validité des offres et l'attribution des subventions, ceci a rendu obligatoire une seconde consultation. Celle-ci a permis de retenir la Société CAN en tant que prestataire spécialisé dans ce type de travaux pour un coût de 31 205,00 € H.T. 37 446,00 € TTC.

Il s'avère que pendant les travaux et plus particulièrement lors de la phase débroussaillage, des rochers à caractère instable sont apparus, cachés par la végétation et non identifiables lors du montage de l'opération. Ceux-ci peuvent se détacher à tout moment avec le risque de venir heurter violemment les habitations et porter atteinte aux personnes. C'est pourquoi une extension de l'opération est rendue nécessaire.

Deux possibilités se présentent à nous :

1- A la lecture du code des marchés publics notamment des articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 qui concernent des marchés lancés à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016, nous avons la possibilité de mettre en place un avenant à hauteur maximum de 50% du montant initial du marché. Cette possibilité nous permet de répondre rapidement à cette extension de travaux. En conséquence le coût supplémentaire ne peut dépasser 15 602 € HT sachant que cette somme reste attributaire des subventions acquises lors de la mise en place de cette opération. Cette possibilité doit nous être confirmée.

2 - Le montant des travaux dépasse 15 602 € HT, dans ce cas nous sommes soumis à mettre en place une nouvelle consultation d'entreprises par marché public et une sollicitation de nouvelles subventions. Délai de la procédure environ une année et ensuite réalisation des travaux. Une sécurisation provisoire devra être réalisée in situ dans l'attente des travaux prévus courant 2019.

L'étude est en cours.

## NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de MONTREUILLON fait partie de la Communauté de Communes de TANNAY-BRINON-CORBIGNY.

Cette nouvelle Communauté de Communes a de nombreuses compétences. Nous allons vous présenter les principales qui ont dès à présent ou qui auront prochainement un impact direct sur les habitants de notre commune.

### La compétence assainissement :

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les contrôles sur les installations individuelles étaient effectués par le SIAEPA (Syndicat Intercommunal d’Alimentation d’Eau de Pannecière et d’Assainissement), à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ces prestations seront effectuées par le service assainissement de la Communauté de Communes. La nature des prestations reste la même que précédemment, le changement porte uniquement sur les durées entre les contrôles et leurs tarifs.

*Il faut noter que le paiement du contrôle de bon fonctionnement se fera en une seule fois c'est à dire : 100€ TTC et non fractionné comme c'était le cas précédemment par le SIAEPA à raison de 10 € sur chaque facture d'eau.*

### *Tarifs et durées du contrôle de bon fonctionnement :*

<i>Prestations</i>	<i>Durée</i>	<i>Montant TTC</i>
Contrôle de bon fonctionnement et de conformité de l'installation	8 ans	100 €
Contrôle pour suite à non-conformité mais sans risque pour l'environnement	6 ans	100 €
Contrôle suite à non-conformité et avec risque pour l'environnement et la salubrité publique	4 ans	100 €
Pénalités par année pour refus de contrôle	Par année de refus	200 €

### *Les tarifs de redevance pour interventions ponctuelles*

<i>Prestations</i>	<i>Montant TTC</i>
Contrôle du neuf : conception	50 €
Contrôle du neuf : bonne exécution	130 €
Diagnostic pour vente	150 €

### Compétence ordures ménagères

Depuis le début 2017, le ramassage des O.M. est effectué par la nouvelle Communauté de Communes. Des changements ont eu lieu dans le mode et la fréquence des ramassages, mais nous espérons enfin que chacun a pu prendre de nouvelles habitudes pour se conformer aux méthodes de fonctionnement actuelles.

Par ailleurs, le paiement de cette prestation était jusqu'à présent la redevance. Il s'agissait d'un prix forfaitaire calculé en fonction du nombre d'occupants par habitation. Dorénavant c'est la taxe qui sera en vigueur et son coût sera calculé sur la valeur locative du foncier bâti. Ce montant devra être réglé avec la taxe d'habitation.

Concernant le tri, on déplore un trop grand nombre de dépôts de sacs mal triés, notamment des sacs noirs qui ne correspondent pas à ceux fournis par la mairie. Ils ne sont donc pas enlevés par le camion de ramassage. En conséquence, le cantonnier de la commune doit ramasser ces sacs et les emmener à la déchetterie. La Communauté de Communes facture cet apport à la commune : 140 € la tonne. Ce coût est directement supporté par les finances de la commune, c'est-à-dire par nous tous, les contribuables.

N'oubliez pas que ce coût, trop souvent répété au cours de l'année, pourrait être utilisé pour des travaux. Un peu de bonne volonté de la part de chacun et tout irait mieux.























































































